



**LE LABORATOIRE
SUR LES RÉCITS
DU SOI MOBILE**

**RÉSIDENCE D'ARTISTE
*LE SOI MOBILE***

**POUR LES ARTISTES OEUVRANT EN
LITTÉRATURE
CINÉMA/VIDÉO
ARTS NUMÉRIQUES**

**Présentation du programme
2018**

**Conseil des arts de Montréal
Laboratoire sur les récits du soi mobile
Université de Montréal**

Le Conseil des arts de Montréal, par l'intermédiaire de son programme de résidences, s'associe au Laboratoire des récits du soi mobile (LRSM - Université de Montréal / www.lrsm.ca) pour offrir une résidence à un artiste professionnel issu de la littérature, du cinéma/vidéo ou encore des arts numériques et familier des écritures interactives. Cette résidence se déroulera sur le territoire de l'arrondissement Saint-Laurent, à l'été 2018. Avec sa camionnette, le LRSM permettra à l'artiste en résidence d'effectuer des parcours dans le quartier pour travailler à cartographier les réalités de celui-ci. À l'aide de l'équipement audiovisuel du Laboratoire, l'artiste pourra donner corps et présence au quartier dans un environnement de travail singulier. Le Catalyseur d'imaginaires urbains (CIU) sera le point d'ancrage de la résidence, un nouvel espace de rencontre, de réflexion et d'appropriation urbaine, soutenu par la Ville de Montréal et l'Université de Montréal, situé à l'angle des avenues Durocher et Atlantic, aux abords du futur campus MIL de l'Université de Montréal.

1- OBJECTIFS DE LA RÉSIDENCE

Ce programme de résidence a pour objet d'offrir un laboratoire de recherche et de création à un artiste professionnel familier des écritures interactives. Il vise à :

1. soutenir une étape de recherche et de création nourri des récits des communautés culturelles du quartier;
2. offrir un espace de recherche et de création mobile à un artiste professionnel, par le biais de la camionnette du LRSM;
3. animer le lieu du Catalyseur d'imaginaires urbains (Ex. conférence, présentation d'une étape de travail, exploration, etc.).

2- DESCRIPTION DE LA RÉSIDENCE

La résidence s'étale sur un maximum de quatre (4) mois, entre la mi-juin et septembre 2018 (pour un minimum de 20 jours de présence assurée). L'artiste qui occupera cette résidence utilisera le matériel de captation visuelle et sonore, les installations de postproduction disponibles dans la camionnette du LRSM de l'Université de Montréal ainsi que ses locaux. Ce matériel comprend :

- Caméras Sony (PMW-100 et PMW-300)
- Appareil photo Sony Alpha a99 et objectifs
- iTouch 4
- iPad Air 2
- GoPro Hero 3
- 1 station de montage (trois moniteurs, Mac Pro, Adobe Premiere CS6, Suite Adobe CS6, Pro Tools HD 12)
- Micros-cravates sans-fil Lavalier
- Micros directionnels Sennheiser
- Micros
- Perches

L'artiste sera initié à l'utilisation de l'équipement du LRSM pour apprendre à manipuler tous ces outils lors de ses sorties. Un accompagnement sera aussi assuré durant la durée de la résidence selon les besoins de l'artiste.

Les artistes intéressés par cette résidence doivent soumettre une ébauche de leur projet de création soulignant le rapport que l'artiste souhaite établir entre sa démarche personnelle et ce que permet la géolocalisation de la résidence. La proposition doit démontrer une volonté de circonscrire une géographie poétique montréalaise, dans l'optique de la création d'un récit d'espace.

3- CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le programme s'adresse aux artistes professionnels œuvrant en littérature, en cinéma/vidéo ou en arts numériques.

L'artiste doit répondre aux critères suivants :

→ *Statut et conditions*

- être citoyen canadien ou résident permanent ;
- résider sur l'île de Montréal depuis au moins un an ;
- détenir un permis de conduire valide et être en mesure de conduire une camionnette de type « Mercedes Sprinter » ;
- avoir les compétences nécessaires à l'utilisation du matériel visuel et sonore ainsi que des installations de postproduction (mentionné ci-haut).

→ *Professionalisme*

- avoir terminé sa formation de base depuis au moins un an;
- être reconnu comme un artiste professionnel¹;
- avoir au moins réalisé une œuvre interactive présentée dans un contexte professionnel.

Les artistes qui seraient à l'emploi de l'Université de Montréal ou du Conseil des arts de Montréal ne peuvent soumettre un dossier.

4- NATURE DE L'AIDE

L'aide accordée est ponctuelle et non récurrente. Le Conseil versera à l'artiste une subvention allant jusqu'à 10 000 \$ qui se fera en deux versements, l'un au début et l'autre à la fin de la résidence lors de la remise du rapport. La somme sera déterminée en fonction de la nature du projet et du budget indiqué.

¹ On entend par artiste professionnel qu'il soit autodidacte ou qu'il ait obtenu une formation académique – a acquis l'expérience et les connaissances nécessaires au développement de sa pratique personnelle, tout en étant reconnu comme tel par ses pairs (artistes de la même tradition artistique). Il crée, interprète ou publie des œuvres publiquement, se voue principalement à la pratique de son art et devrait recevoir une rémunération pour les œuvres qu'il réalise.

Le LRSM se charge de l'essence. Les équipements, comme le véhicule, sont assurés au nom de l'Université de Montréal pour le vol et le vandalisme. Il est de la responsabilité de l'artiste de s'assurer que l'équipement y est bien sécurisé. La camionnette doit être stationnée et branchée, matin et soir, au débarcadère d'études cinématographiques, à l'Université de Montréal (Pavillon Lionel-Groulx, sur la rue Jean-Brillant).

5- ÉCHÉANCIER

- 14 mai 2018 : date limite de réception des dossiers de candidature;
- 23 mai 2018 : tenue du comité de sélection;
- 6 juin 2018 : tenue du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal;
- Juin 2018 : annonce du lauréat;
- Juin 2018 : rencontre de planification entre le lauréat et la personne responsable du LRSM;
- Mi-juin à septembre 2018 : réalisation de la résidence;
- Novembre-décembre : présentation de l'œuvre;
- Mi-février 2019 : remise du rapport final d'activité et rencontre post mortem.

6- ÉVALUATION DES DEMANDES

Après vérification de l'admissibilité, les demandes seront évaluées par un jury composé de représentants du Conseil des arts de Montréal et de la direction du Laboratoire des récits sur le Soi mobile selon les critères suivants :

Qualité artistique : 70 %

- qualité artistique et innovante du projet de création présenté ainsi que sa pertinence en regard de la thématique choisie;
- qualité du travail artistique antérieur de l'artiste.

Contribution au développement disciplinaire et des publics : 15 %

- apport du projet au développement des écritures interactives ;
- apport et liens établis avec les communautés de l'arrondissement Saint-Laurent.

Gestion du projet et stabilité financière : 15 %

- faisabilité du projet et réalisme de la proposition;
- réalisme des prévisions budgétaires et équilibre financier ;
- capacité de l'artiste de mener à terme son projet.

7- PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

Les demandeurs doivent compléter le formulaire de Demande Programme de résidences d'artiste - Le *SOI MOBILE*, auquel ils devront joindre les fichiers indiqués au formulaire de demande en un seul envoi de documents : fichier PDF, ou fichier ZIP, ou We Transfer ou tout autre mode du même type :

- ◆ un bref CV (maximum deux pages) fichier PDF;

- ◆ liste de liens internet présentant du matériel visuel d'œuvres de projets antérieurs ;
- ◆ un budget détaillé du projet de création, fichier PDF;
- ◆ si disponible, un dossier de presse, lettres d'appui, etc en fichier PDF.

8- OBLIGATION DE L'ARTISTE

Dès réception de l'obtention de la résidence, l'artiste retenu devra confirmer une date de rencontre préparatoire en juin 2018 avec la personne responsable du LRSM afin d'établir les services d'accompagnement nécessaires en fonction du projet de création, ainsi que l'horaire pour l'accès à la camionnette du LRSM.

L'artiste qui aura occupé la résidence devra présenter son œuvre à la fin de son processus de création, rédiger un rapport succinct, type bilan, de son expérience et collaborer à un processus d'évaluation du programme. La date limite de présentation de l'œuvre est novembre ou décembre 2018 et celle du dépôt du bilan est la mi-février 2019.

9- DATE DE DÉPÔT DES DOSSIERS ET TRAITEMENT DES DEMANDES

La date limite de dépôt des dossiers est **le 14 mai 2018 à minuit**. Les dossiers sont envoyés par courriel à l'adresse suivante : marie-anne.raulet@ville.montreal.qc.ca . Les demandes envoyées après la date limite ne seront pas acceptées. Les demandes envoyées après la date limite ne seront pas acceptées. Les dossiers incomplets ne seront pas retenus. La décision du Conseil d'administration sera connue en juin 2018. Elle est finale et sans appel.

10- RENSEIGNEMENTS

Pour obtenir des renseignements additionnels, veuillez communiquer avec :

Marie-Anne Raulet

Conseillère culturelle - Cinéma/vidéo et littérature
(514) 280-2599
marie-anne.raulet@ville.montreal.qc.ca